CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SE DÉPLACER AUTREMENT



Suivez l'actu !
sytral.fr

SYTRAL MOBILITÉS

en COVOIT Rendez-vous

Webinaire Employeurs

Présentation du dispositif En Covoit' Rendez-vous !

21 janvier 2025

Suivez l'actu ! sytral.fr

SYTRAL MOBILITÉS

Déroulé

01

Présentation du dispositif En Covoit' Rendez-vous et de l'offre pour les employeurs

02

Employeurs, comment vous lancer concrètement dans le dispositif ?

03

Questions / Réponses avec les participants



Animation du webinaire

Mathilde Remuaux –
Cheffe de projet Covoiturage, P+R, Intermodalité, SYTRAL Mobilités



Nicolas Notin –
Chef de projet Conseil Mobilité Employeurs, SYTRAL Mobilités



Hortense Riaux –
Consultante Mobilités Durables, KAROS



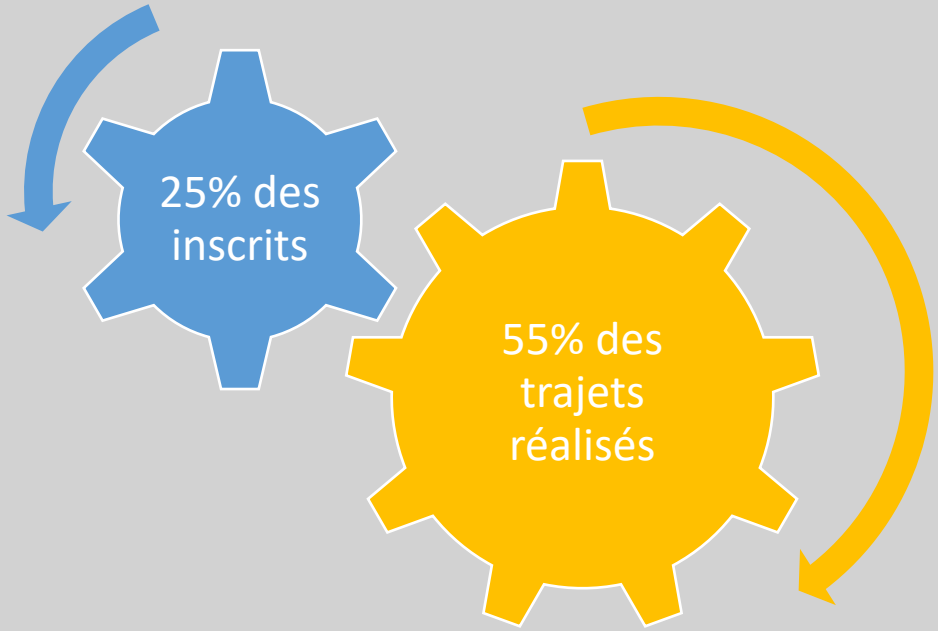
Préalable : quel lien entre le covoiturage et les employeurs ?

- **Le covoiturage est un des leviers incontournables pour baisser les émissions de CO2 liés aux déplacements domicile-travail et professionnels.**

- **C'est une dimension forte à penser dans le cadre d'une politique employeur sur la RSE, les mobilités durables, à travers notamment un Plan De Mobilité employeur (PDMe).**

- **C'est également un gage d'attractivité, de qualité de vie au travail pour les salariés non véhiculés ou celles et ceux qui désirent réduire les coûts associés aux trajets domicile-travail.**

Les usagers En Covoit Rendez-vous rattachés à une communauté représentent :



CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SE DÉPLACER AUTREMENT

Temps 1 : Présentation du dispositif « En Covoit' Rendez-vous » et de l'offre pour les employeurs

SYTRAL MOBILITÉS

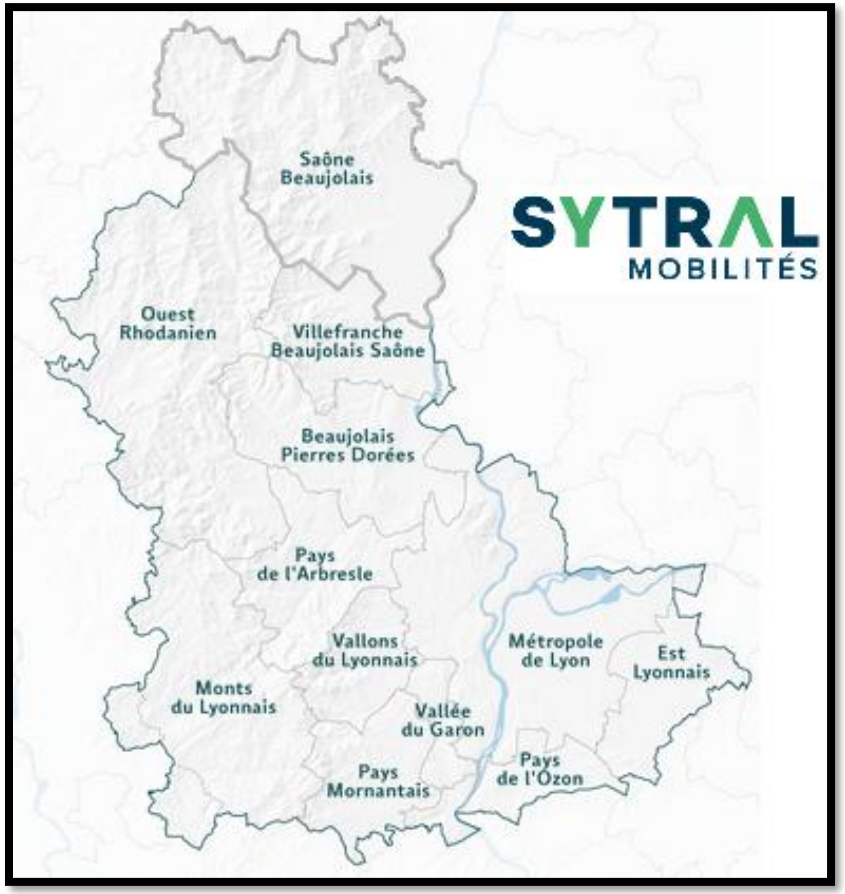
En 2025, un territoire élargi pour pratiquer le covoiturage

- La plateforme En Covoit' Rendez vous, historiquement En Covoit Grand Lyon, s'élargit en janvier 2025 **à 12 intercommunalités du Rhône, membres de Sytral Mobilités.**

- Les conditions tarifaires restent inchangées.

- Ce service public de covoiturage est opéré par Karos, avec une incitation financière des collectivités membres ci-contre.

- Quelques chiffres :
  + de 43 000 inscrits et 3 000 usagers actifs par mois
  + de 14 000 trajets passagers en décembre 24



12 collectivités membres de SYTRAL Mobilités prenant part et finançant les trajets sur En Covoit' Rendez-vous

Quelles incitations au covoiturage pour quels trajets ?

Trajets entre 0 et 5 km pas de soutien de la collectivité	Le conducteur perçoit 1€ par passager Le passager paie 1€ par trajet
Trajets entre 5 et 20 km	Le conducteur perçoit 2€ par passager Le passager abonné transports en commun : gratuit Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet
Trajets entre 20 et 30 km	Le conducteur perçoit 2€ + 0,1€/km pour les km au-delà de 20 Le passager abonné transports en commun : gratuit Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet
Trajets de plus de 30 km pas de soutien de la collectivité pour les km au-delà de 30	Le conducteur perçoit 2€ + 0,1€/km pour les km au-delà de 20 Le passager abonné transports en commun : 0,1€/km pour les km au-delà de 30 Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet 0,1€/km pour les km au-delà de 30

Tarification et partage de frais

- Un soutien des collectivités pour les trajets en covoiturage compris **entre 5 et 30 km.**
- **Des incitations** en fonction des kilomètres parcourus et **la gratuité** pour les abonnés des transports en communs *(TCL, Cars du Rhône, Libellule).*
- Pour être éligible, vous devez réaliser un trajet **depuis ou vers l'une des 262 communes** des territoires d'intervention de SYTRAL Mobilités.

Comment ça marche ?

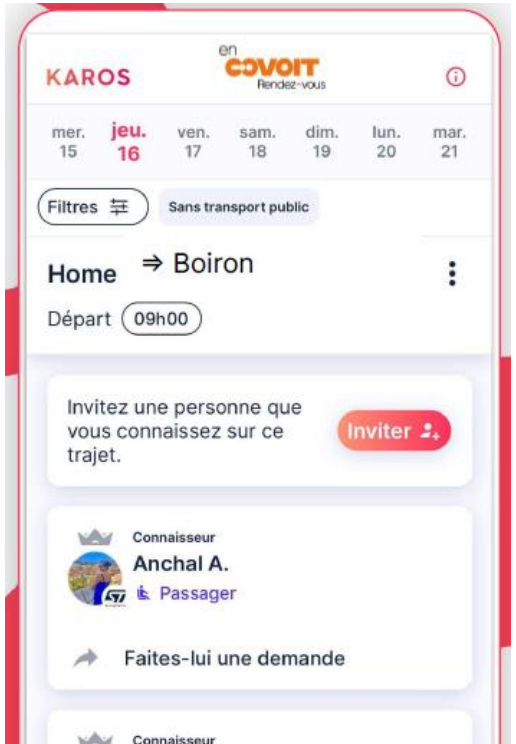


- **Application smartphone** avec prise en compte des horaires et jours récurrents, des conducteurs ou passagers favoris.

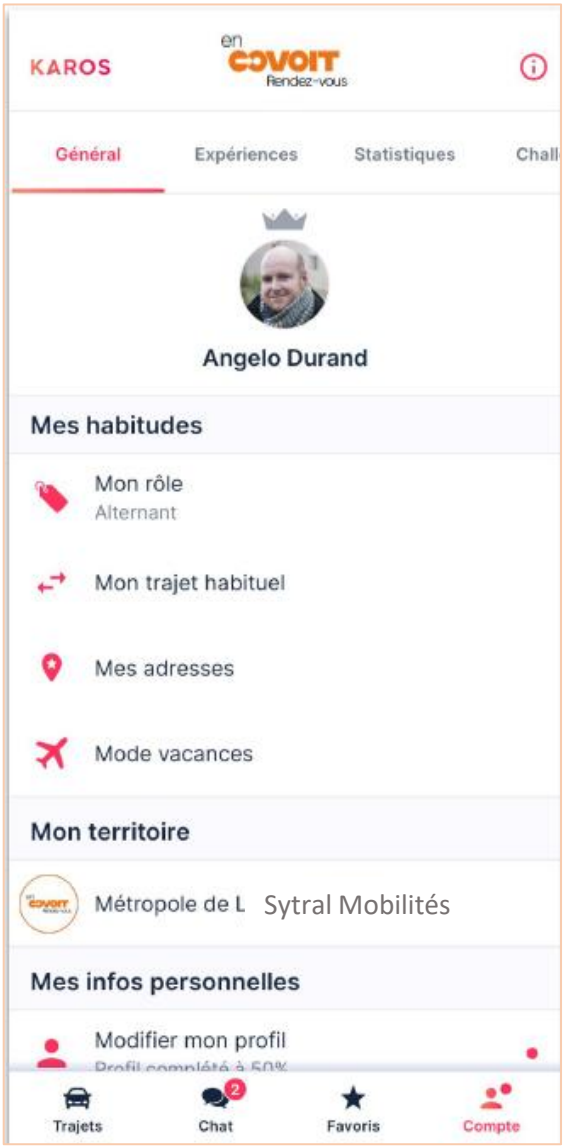
- Rattachement automatique au territoire selon localisation du domicile ou du lieu de travail pour bénéficier de la tarification dédiée.

- **<u>Rattachement automatique à la communauté employeur liée au lieu de travail renseigné</u>**

- 2 trajets par jour offerts pour les passagers abonnés aux transports en commun *(TCL, Cars du Rhône et Libellule).*



Vision usager – concrètement comment ça se passe ?





Création de compte

- Choisir son rôle : conducteur, passager ou alternant
- Renseigner les adresses de domicile et travail
- Renseigner les horaires de départ

Options

- Renseigner des horaires différents pour les jours de la semaine
- Mise en favoris de covoitureurs réguliers
- Possibilité d'activer l'option « femmes seulement »
- Intégration de l'intermodalité avec les lignes fortes du réseau
- Indiquer le niveau de marche ou de détour acceptable pour la proposition de trajets
- Indiquer son titre de transport pour bénéficier de la gratuité

Proposition de trajet

- L'algorithme se charge de proposer des offres ou demandes de covoiturage adaptées aux trajets
- Envoyer une demande de covoiturage puis échanger avec la personne pour préciser le trajet via le chat

Vision usager – concrètement comment ça se passe ?

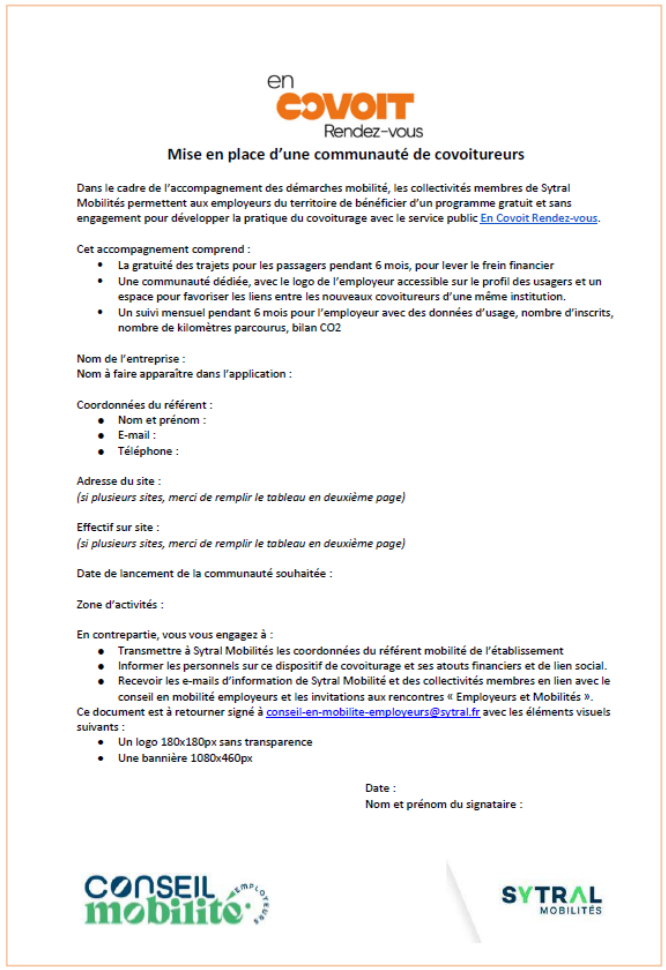




- Si vous êtes alternant, l'application propose des passagers et des conducteurs
- Vous pouvez consulter en détail l'itinéraire du covoiturage proposé ainsi que le détail des gains conducteurs ou coûts passager
- Vous pouvez consulter le profil du covoitureur qui propose le trajet
- Vous pouvez entrer en contact avec le covoitureur avant de faire la demande
- Si le conducteur annule le trajet et qu'il n'y a pas d'offre alternative, prise en charge en garantie de retour.

- Après le trajet :
  - Valider le trajet
  - Noter le covoitureur

Un formulaire à compléter pour créer votre communauté de covoiturage interne à votre entreprise



en COVOIT Rendez-vous

Mise en place d'une communauté de covoitureurs

Dans le cadre de l'accompagnement des démarches mobilité, les collectivités membres de Sytral Mobilités permettent aux employeurs du territoire de bénéficier d'un programme gratuit et sans engagement pour développer la pratique du covoiturage avec le service public En Covoit Rendez-vous.

Cet accompagnement comprend :

- La gratuité des trajets pour les passagers pendant 6 mois, pour lever le frein financier
- Une communauté dédiée, avec le logo de l'employeur accessible sur le profil des usagers et un espace pour favoriser les liens entre les nouveaux covoitureurs d'une même institution.
- Un suivi mensuel pendant 6 mois pour l'employeur avec des données d'usage, nombre d'inscrits, nombre de kilomètres parcourus, bilan CO2

Nom de l'entreprise :
Nom à faire apparaître dans l'application :

Coordonnées du référent :

- Nom et prénom :
- E-mail :
- Téléphone :

Adresse du site :
(si plusieurs sites, merci de remplir le tableau en deuxième page)

Effectif sur site :
(si plusieurs sites, merci de remplir le tableau en deuxième page)

Date de lancement de la communauté souhaitée :

Zone d'activités :

En contrepartie, vous vous engagez à :

- Transmettre à Sytral Mobilités les coordonnées du référent mobilité de l'établissement
- Informer les personnels sur ce dispositif de covoiturage et ses atouts financiers et de lien social.
- Recevoir les e-mails d'information de Sytral Mobilité et des collectivités membres en lien avec le conseil en mobilité employeurs et les invitations aux rencontres « Employeurs et Mobilités ».

Ce document est à retourner signé à conseil-en-mobilite-employeurs@sytral.fr avec les éléments visuels suivants :

- Un logo 180x180px sans transparence
- Une bannière 1080x460px

Date :
Nom et prénom du signataire :

- 1) Transmettre les coordonnées du référent mobilité de l'établissement.
- 2) Transmettre des informations relatives à votre établissement (adresse ; effectifs ; rattachement à une ZA-ZI ou un collectif, logo de l'entreprise, etc.).
- 3) Communiquer la date de lancement de la communauté souhaitée…

Le formulaire pour créer votre communauté vous sera transmis à l'issue de ce webinaire.

Vos contacts privilégiés pour créer votre communauté !

- Deux contacts privilégiés vous permettront de créer votre communauté « employeur » de covoiturage et de réceptionner le formulaire.

Je suis un employeur sur le territoire de la Métropole de Lyon :

encovoit@grandlyon.com

Je suis un employeur sur l'un des 11 autres territoires d'intervention de SYTRAL Mobilités :

conseil-en-mobilite-employeurs@sytral.fr

Sensibilisation et Premium

- Deux programmes proposés aux employeurs en fonction de leur intérêt et leurs besoins sur le covoiturage au travail.

- Un **programme de sensibilisation gratuit** et un programme plus poussé payant.

Le programme de sensibilisation « En Covoit Rendez-vous »

C'est quoi ?

Un programme de sensibilisation pour faire la promotion du service En Covoit' Rendez-vous au sein de votre entreprise, votre institution.

Avec la création d'une communauté interne* à l'entreprise, une page de suivi.

Pour qui ?

Tous les employeurs implantés sur l'une des 262 communes du territoire de SYTRAL Mobilités (Rhône) qui souhaitent tester le Covoiturage.

Quel coût et modalités pour l'employeur ?

- **Gratuit pour l'employeur**
- Durée: 6 mois
- Nécessité d'un référent mobilité dans l'entreprise

• Avantages pour l'employeur :

- **Kit de communication** mis à disposition (affiches et flyers, mails prêts à envoyer, éléments de langage, vidéos…)
- **Animation sur le site employeur** pour le lancement de la communauté.
- Données d'usage envoyées automatiquement les 6 premiers mois (puis disponible sur demande) : nombre d'inscrits, nombre de kilomètres parcourus, bilan CO2…

• Avantages pour les salariés :

- 6 mois de gratuité lors du lancement de la communauté
- Ensuite 2 trajets offerts par jour si abonnés TCL, sinon 0,5€ par trajet
- Logo de l'entreprise sur l'appli, possibilité de covoiturer avec ses collègues

* les covoitureurs affilés à des communautés employeurs représentent 55% des trajets réalisés.

Le programme premium

C’est quoi ?

Un programme d’accompagnement mis en place par Karos pour aller plus loin dans le développement de l’usage du covoiturage et le suivi de sa politique en la matière.

Pour qui ?

Pour les employeurs dont la démarche est structurée et dotée de moyens de suivi, qui souhaite un accompagnement renforcé, dont les objectifs chiffrés sont ambitieux. Lien avec l’effectif sur site (plus de 250 salariés indicatif).

Quel coût et modalités pour l’employeur ?

- Service payant. Contractualisation directe entre Karos et l’employeur sans lien avec les collectivités du territoire.

- **Avantages pour l’employeur :**

- Accompagnement avec un consultant dédié
- Plateforme de suivi de l’usage en temps réel
- Possibilité de modules spécifiques
- Possibilité de gestion et distribution du Forfait Mobilités Durables (FMD) dans l’appli

- **Avantages pour les salariés :**

- 6 mois de gratuité lors du lancement de la communauté
- Ensuite 2 trajets offerts par jour si abonnés TCL, sinon 0,5€ par trajet
- Logo de l’entreprise sur l’appli, possibilité de covoiturer avec ses collègues

CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SE DÉPLACER AUTREMENT

Temps 2 : Employeurs, comment vous lancer concrètement dans le dispositif ?

SYTRAL MOBILITÉS

Deux scénarios pour lancer votre action sur le covoiturage !

- **Scénario 1 : « Agir vite ! »**

Etape 1 : Je remplis le formulaire et je crée ma communauté !

Etape 2 : Je rends visible le covoiturage et j'organise une animation sur mon site pour mobiliser mes salariés !

- **Scénario 2 : « Stratégie »**

Le covoiturage, un objet central dans mon Plan de Mobilité Employeur (PDMe)

Etape 1 : Je m'inscris gratuitement au dispositif « PDMe / Conseil en Mobilités Employeur »

Etape 2 : Je mène un diagnostic sur les pratiques de mobilité de mes salariés et leur désir de covoiturage

Etape 3 : Je crée ma communauté et j'organise des actions pour mobiliser et sensibiliser !

Par quoi je commence ?

1 Organiser sa communication interne et en faire parler !

- **Désigner un référent !**
- **Communication interne et mailing pour annoncer la création de la communauté**
- **Privilégier des temps informels et conviviaux :** *Café covoit, échange sur la pause du midi, etc.*
- **Mettre à disposition de la documentation et des flyers**
- **Identifier et valoriser les premiers usagers** :

  témoignage, mentorat, etc.

2 Prévoir une animation dédiée !

- **Lancer un évènement dédié au sujet et fédérateur**
- **Lier cette animation à un moment « phare » au sein de votre entreprise**

  (Challenge Mobilité Région AURA 5 juin,

  Semaine de la QVCT en juin,

  Semaine Européenne de la Mobilité en septembre, etc.)

Comment organiser une animation ? Avec quels appuis et sur quel format(s) ?

- Vous écrivez par e-mail aux deux contacts privilégiés (en fonction de vos territoires d'intervention) pour solliciter un temps de présentation ou l'organisation d'un atelier sur le covoiturage.

- Cette animation « covoiturage » peut revêtir plusieurs formats (de 1 à 2h) :

- *Présentation en plénière du dispositif aux salariés, avec questions/réponses.*
- *Ateliers en petits groupes / « speed-dating covoiturage ».*
- *Organisation de stands d'informations ou villages mobilités en lien avec d'autres mobilités durables (transports en communs, mobilités actives, etc.)*

*L'animation est ponctuelle **mais la communication s'anticipe et se fait sur le long terme** ! Pensez à annoncer le lancement de la communauté et l'animation plusieurs semaines à l'avance, pour que les collaborateurs puissent découvrir l'application et tester le covoiturage.*

Quel est l'intérêt d'une animation ?

- C'est un temps privilégié pour permettre aux salariés d'échanger, connaitre les contraintes des uns et des autres et **identifier des partenaires** de covoiturage potentiel.

- L'animation d'un temps d'échange peut permettre également de faire **passer des messages** et déconstruire des idées reçues :

=> « Le covoiturage, je peux commencer par 1 ou 2 fois par semaine ». ☑

=> « Le covoiturage, c'est possible de récupérer ou d'être récupéré en cours de route ». ☑

Conseil en mobilité employeur, lancement d'un PDMe, les contacts clés !

- Un guichet pensé pour analyser les pratiques des salariés et aider les employeurs à mettre en place des actions concrètes.

- Un accompagnement clé en main avec un appui externe pour vous aider à mettre en place un Plan de Mobilité employeur (PDMe) avec un diagnostic, un plan d'action mais aussi des stands, actions de sensibilisation et d'information sur les mobilités durables.

- Grâce au diagnostic, j'ai une meilleure visibilité sur les lieux de résidence (anonymes), les axes propices au covoiturage, les freins et souhaits de covoiturage, etc.

- **Deux points de contact :**



1) Pour les employeurs de la Métropole de Lyon avec l'Agence des Mobilités : mobilite-entreprise@grandlyon.com



2) Pour les employeurs des 11 autres intercommunalités du Rhône (**en lien étroit avec les collectivités d'implantation**) :
conseil-en-mobilite-employeurs@sytral.fr

CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SE DÉPLACER AUTREMENT

• Temps 3 : Questions/ réponses avec les participants

SYTRAL MOBILITÉS

CONSEIL mobilité EMPLOYEURS

SE DÉPLACER AUTREMENT

Merci pour votre attention

SYTRAL MOBILITÉS